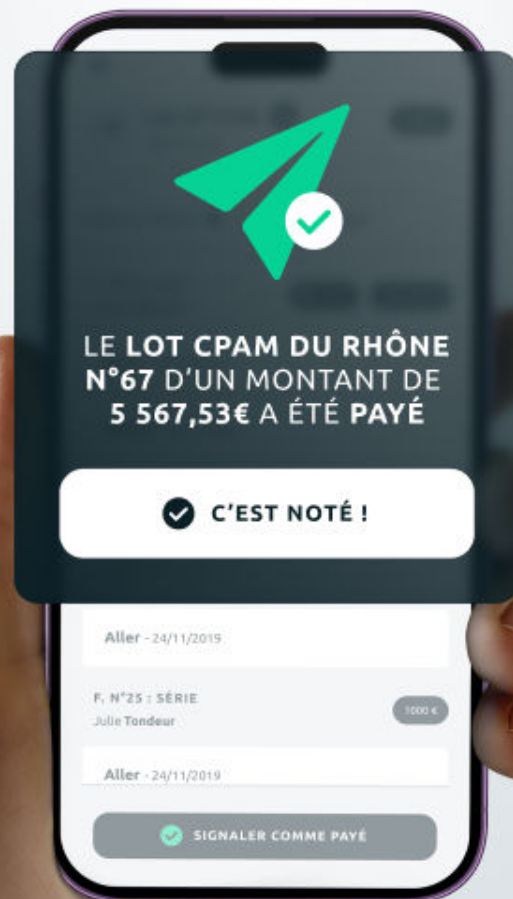




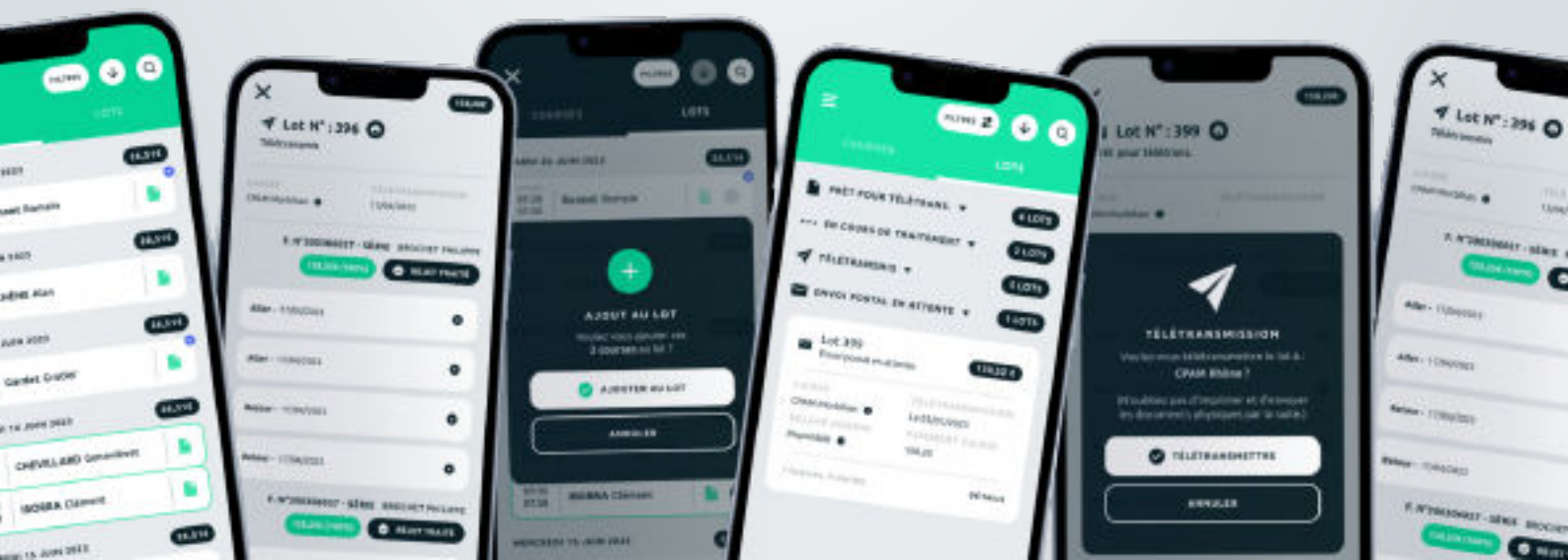
LA TÉLÉTRANSMISSION

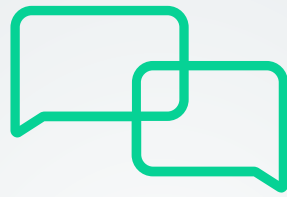
GUIDE COMPLET



Sommaire

La télétransmission, c'est quoi ? _____	1
Le retour NOEMIE _____	3
Comment télétransmettre facilement ? _____	5
SEFI, le futur des taxis conventionnés _____	8





La télétransmission c'est quoi ?



La télétransmission est un processus électronique qui permet l'échange d'informations. Ce mécanisme est couramment utilisé dans différents secteurs, notamment la santé, la finance, et les services publics.

Dans le milieu du transport sanitaire, **la télétransmission correspond à la transmission électronique des pièces justificatives de la course entre les entreprises de taxi et l'Assurance Maladie.**

A quoi ça sert ?

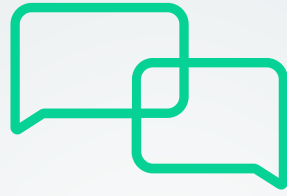
Les taxis conventionnés pratiquent ce qu'on appelle le tiers-payant. L'Assurance Maladie prend en charge les frais de transport à hauteur de 55% ou 100% dans certains cas. Les patients n'ont donc pas à avancer ces frais. C'est cette dernière qui règle les frais de transport à l'entreprise de taxi. Afin de recevoir leurs paiements, les taxis conventionnés doivent télétransmettre les pièces justificatives, relatives à leurs courses, puis les envoyer aux caisses de rattachement des patients dans le mois qui suit la télétransmission.

La télétransmission est donc, tout simplement, le fait d'envoyer électroniquement des données relatives aux transports effectués pour les faire valider par la caisse de rattachement du patient.

Les pièces justificatives à télétransmettre



- ⊙ **Le bordereau de télétransmission** (généralisé par le logiciel de télétransmission)
- ⊙ **La facture 606** : elle doit comporter les informations du bénéficiaire transporté, les détails du trajet ainsi que les détails du tarif appliqué et les totaux nets. Ce document doit être signé par le patient.
- ⊙ **L'annexe** : document qui résume l'ensemble des trajets effectués avec leurs tarifs et qui est signée par le patient dans le véhicule avant la dépose.
- ⊙ **Le bon de transport de l'assuré.**
- ⊙ **Le ticket compteur** si la convention l'exige.



Le retour NOEMIE

NOEMIE (nf) : *Norme Ouverte d'Echanges entre la Maladie et les Intervenants Extérieurs*

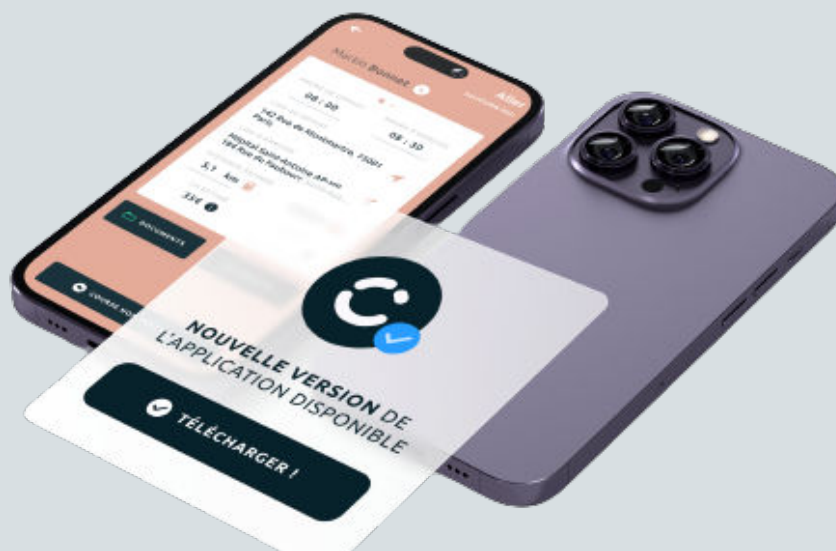
Le Retour NOEMIE est un protocole électronique d'échange entre l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) et les Assurances Maladie Complémentaires (AMC).

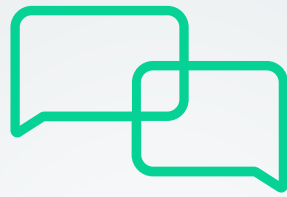


Son objectif principal est de simplifier les échanges informatisés concernant les remboursements de soins des assurés.

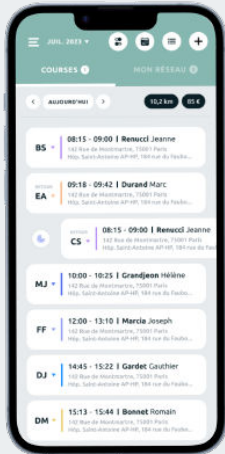
Concrètement, après avoir reçu des soins, l'assuré n'a pas besoin d'envoyer de feuille de soins à sa mutuelle ou à son assurance complémentaire. L'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) transmet directement, via NOEMIE, les informations nécessaires à l'AMC qui, à son tour, procède au remboursement complémentaire. Ainsi, l'assuré bénéficie d'un remboursement plus rapide et sans démarches administratives supplémentaires. De plus, cela réduit les erreurs potentielles et assure une meilleure traçabilité des remboursements.

C'est donc ce retour NOEMIE, qui confirme (ou non) le remboursement des frais de transport. Ce remboursement est directement versé au taxi conventionné qui a déclaré avoir effectué la course.





Comment télétransmettre facilement ?



Télétransmettre, oui, mais rapidement et facilement, c'est encore mieux. C'est là qu'entre en jeu, Caree, le logiciel de facturation qui optimise votre temps de travail grâce à de multiples connexions. Caree regroupe toutes les fonctionnalités essentielles à la profession de taxi conventionné au sein d'une application. Vous pourrez donc tout piloter depuis votre véhicule, de la création d'une fiche patient à la télétransmission de vos lots. Tout se fera en quelques clics.

Une fois vos courses créées et effectuées, vous pourrez les réunir dans des lots. Chaque lot est associé à une Caisse d'Assurance Maladie et passera par 4 étapes de télétransmission.

les étapes de la télétransmission



- ① **Prêt pour télétransmission** : il s'agit de la première étape de facturation de votre lot. Dès sa création, il est considéré comme "Prêt pour télétransmission". A ce stade, il est encore possible de vérifier les informations de votre lot afin d'éviter les éventuelles erreurs. Il vous suffit de cliquer sur "Télétransmettre" pour passer à l'étape suivante.
- ② **En cours de traitement** : Ici, votre lot restera dans cette étape jusqu'à 30 minutes maximum. Cette étape est une sécurité qui vous permet de revenir en arrière en cas d'erreur si on souhaite annuler une télétransmission. Une fois ce délai passé, le lot sera télétransmis à la sécurité sociale.
- ③ **Télétransmis** : si votre lot n'a fait l'objet d'aucun rejet, il est considéré comme télétransmis. A ce stade, aucune action à effectuer excepté d'attendre votre retour NOEMIE.
- ④ **Envoi postal en attente** : Votre relevé NOEMIE est arrivé et votre paiement aussi. Il ne vous reste plus qu'à imprimer la liasse des pièces justificatives et à l'envoyer dans une enveloppe à hublot (l'adresse de la caisse destinataire étant déjà indiquée sur le bordereau).

Comment télétransmettre en 3 étapes avec Caree ?



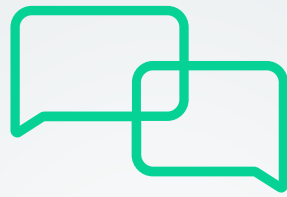
- ⊙ Une fois vos courses terminées, vérifiez d'avoir renseigné le numéro de prescripteur, la prescription médicale et le bon de sortie (si retour).
- ⊙ Ajoutez vos courses à un lot en vous rendant dans facturation puis courses.
- ⊙ Cliquez sur l'icône document puis **AJOUTER A UN LOT**.



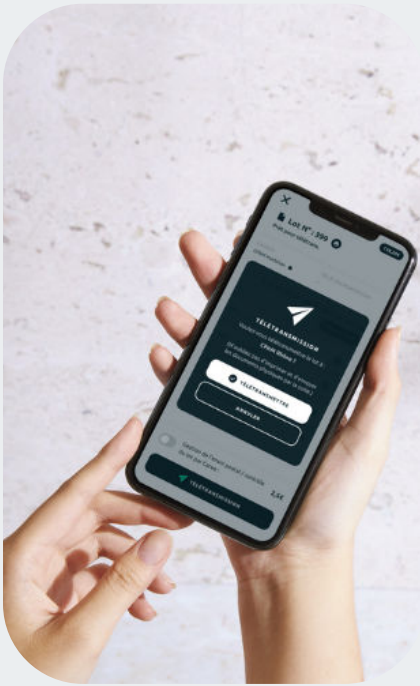
- ⊙ Rendez vous dans l'onglet facturation puis lots et cliquez sur le lot que vous voulez télétransmettre.
- ⊙ Cliquez sur **DETAILS**.
- ⊙ Enfin cliquez sur **TELETRANSMISSION**.



- ⊙ Finalisez votre télétransmission.
- ⊙ Si vous choisissez la **TELETRANSMISSION PREMIUM**, Caree se chargera du traitement de vos rejets ainsi de l'envoi postal de vos pièces justificatives aux caisses.



SEFI, le futur des taxis conventionnés



SEFI, ou "Système Electronique de Facturation Intégré", représente une avancée majeure dans la simplification des processus administratifs pour les taxis conventionnés. Il a pour objectif de combler le vide laissé par la télétransmission électronique en permettant l'envoi électronique des pièces justificatives, éliminant ainsi l'obligation de les envoyer par voie postale. Ses avantages sont multiples, ce qui en fait un système très attendu. Déjà en test dans plusieurs villes de France, SEFI devrait faire son apparition dans la profession très prochainement.



Les avantages

SEFI présente plusieurs avantages mais le premier est bien entendu, l'arrêt de l'envoi postale des pièces justificatives. Cette avancée majeure entraîne d'autres avantages comme la réduction de l'impact écologique et la disparition des lots perdus par les caisses ou par les services de la Poste qui entraînaient des indus.

Qui dit, plus d'envoi postal, dit, gain de temps ! Et nous savons que le temps est compté dans votre profession. SEFI permet aussi un gain économique en supprimant les frais d'impressions et d'envois.

Caree est à l'écoute des besoins des taxis conventionnés et met tout en œuvre pour optimiser votre temps de travail. Pour cela, nous garantissons l'intégration de SEFI sur notre logiciel dès qu'il sera disponible.